



VILLE DE PORT LOUIS

REGLEMENT DE CONSULTATION

**RÉHABILITATION DES ANCIENNES ÉCURIES EN COUVEUSE
ARTISTIQUE**

MAITRE DE L'OUVRAGE :
COMMUNE DE PORT LOUIS
PLACE NOTRE DAME
56290 PORT LOUIS

RESPONSABLE DU MARCHÉ : Monsieur Le Maire De PORT LOUIS

PERSONNE HABILITÉE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS – ORDONNATEUR :
Monsieur le Maire de PORT LOUIS

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : Monsieur Le Receveur de la Trésorerie de
LORIENT

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE passé en application du code de la commande publique
de 2019

Date limite de remise de plis : **30 AVRIL 2025 à 12H00**

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l' **Aménagement d'une couveuse artistique**

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2121-3 du code de la commande publique. Décomposition en lots

LOT 00 Prescriptions communes à tous les lots

LOT 01 Maçonnerie / gros œuvre

LOT 02 Couverture

LOT 03 traitement des pathologies

LOT 04 Charpente bois

LOT 05 Menuiserie aluminium

LOT 06 Menuiserie bois

LOT 07 Cloisons sèche

LOT 08 menuiserie intérieure

LOT 09 électricité intérieure

LOT 10 plomberie sanitaire

LOT 11 serrurerie métallerie

LOT 12 carrelage faïence

LOT 13 Peinture

2.2. Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique soit avec des prestataires groupés solidaires.

2.3. Durée du marché et délais d'exécution

Cf. Acte d'engagement.

2.4. Tranche conditionnelle

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à QUATRE VINGT DIX (90) JOURS. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.6. Visite des lieux et consultation de document sur site

Visite non obligatoire mais fortement conseillée.

Les entreprises souhaitant se rendre sur les lieux devront prendre rendez-vous auprès de services techniques au 06 70 78 48 06 et en avertir le maître d'œuvre au minimum 72h avant. A noter que la visite des lieux n'est pas un critère de sélection des candidats.

Adresse du site de construction : promenade Henri François BUFFET 56 290 PORT LOUIS

<https://maps.app.goo.gl/B4acVv11MhZ477CFA>

2.7. Variantes et options

2.7.1. Variantes

Les variantes sont autorisées afin de proposer des solutions techniques présentant un intérêt environnemental et/ou financier plus avantageux et dans la mesure où elles ne remettent pas en cause le projet (PRO) de l'équipe de maîtrise d'œuvre, joint au dossier de consultation des entreprises. De même, les variantes ne devront pas entraîner de modification du permis de construire.

Les candidats doivent compléter un acte d'engagement spécifique pour leur solution variante et l'indiquer en indiquant sur la première page de l'acte d'engagement « solution variante ». L'entreprise transmettra un devis détaillé de son offre variante, présenté dans la mesure du possible, sur le modèle de l'état de décomposition de prix global et forfaitaire du lot concerné.

2.7.2. Options

Sans objet

3. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Conformément à l'article R. 2132-2 du code précité, le dossier de consultation est téléchargeable sur le portail e-megalis Bretagne à l'adresse suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

3.1. Documents fournis aux candidats

Le dossier de consultation est constitué par :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seule foi ;

- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seule foi ;

- Le calendrier d'exécution visé à l'article 4-1.2 du présent CCAP, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi ;

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi ;

- La série des pièces graphiques ;
- La décomposition du prix global forfaitaire ou devis pour chaque lot ;

3.2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier comprendra les pièces suivantes :

- a) Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat
- b) Les pièces relatives à l'offre

a) Le candidat pourra répondre :

Par voie dématérialisée, en utilisant le formulaire « MPS » : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Par voie dématérialisée, classique, en utilisant le formulaire en annexe n° 2 ou tout autre document équivalent (formulaire DC1 et DC2). Pour déposer son pli, le candidat se connectera à : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Ce formulaire pré-rempli grâce au numéro SIRET permet de :

Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise issues de sites officiels comme infogreffe (raison sociale, forme juridique, dirigeant principal, numéro tva infracommunautaire, adresse) ;

D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée et sécurisée auprès des différentes administrations (INSEE, DRFIP, ACOSS, infogreffe...) permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises, que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;

D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;

De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes, n'aient pas à renseigner tous les exercices).

b) Le dossier d'offre à remettre impérativement par les candidats, dans les formes prescrites ci-dessous, comprend les pièces suivantes :

Acte d'engagement complété, daté et signé par le candidat,

Le cahier des clauses administratives particulières daté et signé par le candidat ;

Le cahier des clauses techniques particulières daté et signé par le candidat ;

Décomposition du prix global et forfaitaire ou le devis signé par le candidat ;

Le mémoire technique dont les critères sont décrits à l'article 4 du présent RC

Le signataire indiquera ses noms et qualité et, pour les sociétés, s'il n'est pas un dirigeant de droit, justifiera de son pouvoir. A défaut, la candidature sera rejetée.

Les entrepreneurs soumissionnant sous la forme d'un groupement devront joindre un mandat établi dans les formes réglementaires (procuration civile). Pour ce faire, les candidats pourront utilement employer le modèle DC1 de l'Imprimerie Nationale.

Les capacités des sous-traitants peuvent être présent en compte conjointement avec celle du candidat si celui-ci joint à son dossier de candidature un dossier pour chaque sous-traitant comportant les mêmes documents et renseignements que pour lui-même. En outre, un engagement écrit de chaque sous-traitant devra être joint au dossier et une annexe renseignée

de sous-traitance sera jointe à l'offre pour chaque sous-traitant proposé.

4 EXAMEN, JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Critères de jugement des offres :

Les critères définis dans le tableau ci-dessous, notés sur 100 points, sont pris en compte pour le classement et le choix des offres :

Libellé	Note
<p>1- Prix</p> <p>Apprécié au regard du prix forfaitaire global. - Note calculée selon la formule suivante et arrondie au 0,5 près inférieur :</p> $N = (P \text{ offre moins-disante} \times 40) / P \text{ offre examinée}$	Sur 40 points
<p>2- Valeur technique et environnementale</p> <p>Appréciée au regard du mémoire technique comportant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">Organisation humaine et moyens de l'entreprise pour mener à bien le chantier (sur 10 points)Respect du planning prévisionnel (sur 20 points)Qualité des produits et solutions proposés (sur 25 points)Références sur les réalisations similaires (sur 5 points)	Sur 60 points

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

A l'issue de l'analyse des offres, au regard des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier afin d'optimiser le résultat de la consultation. Cette négociation pourra, en fonction des résultats, être menée avec tous les candidats, ou seulement avec certains d'entre eux, voire uniquement avec celui dont l'offre apparaîtra d'emblée économiquement la plus avantageuse.

5 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Le dépôt du dossier de candidature se fera uniquement par transmission électronique sur la plateforme : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Les candidatures et les offres doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ou qui contiendraient un virus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le site de dépôts de candidature <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Renseignements administratifs

MAIRIE DE PORT LOUIS

Place NOTRE DAME 56 290 PORT LOUIS

02 97 82 18 24

dgs.port-louis@wanadoo.fr

Renseignements techniques

M BRIENT Frédéric, 02 place Jean XXIII

56000 - Vannes

tel 07 69 67 70 80

mel contact@brief.archi

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire

Daniel MARTIN

